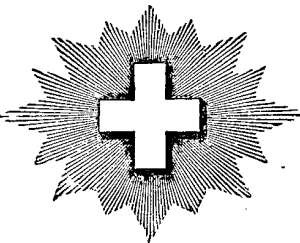


BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} mai 1924

N° 104599

(Demande déposée: 7 mai 1923, 16 ³/₄ h.)

Classe 71 k

BREVET PRINCIPAL

G.-Léon BREITLING, MONTBRILLANT WATCH MANUFACTORY,
La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Compteur de temps.

La présente invention se rapporte à un compteur de temps du genre de ceux comprenant un organe d'arrêt qui, pour l'arrêt, respectivement la mise en marche du dispositif indicateur, arrête respectivement libre, le balancier. Ce compteur est caractérisé en ce que ledit organe, avant de libérer le balancier, lui communique une impulsion et, en outre, est commandé par un organe de manœuvre qu'un ressort amène automatiquement de la position de mise en arrêt à celle de mise en marche.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre celle-ci, vue du côté du mouvement; la fig. 2 en est une vue analogue, une partie de la carrure étant représentée en coupe.

Dans ces figures, *a* est le balancier, monté, comme d'habitude, entre le coq *b* et la platine de la montre. *c* est un ressort-lame logé dans la carrure et solidaire d'une targette *d* pouvant coulisser librement à l'extérieur de celle-ci. Un ressort à boudin *f*, logé

également dans la carrure, tend constamment à maintenir la targette *d* près du pendant et, en conséquence, l'extrémité libre du ressort *c* hors de contact d'avec le balancier. *e* est un ressort de verrouillage, également monté à l'extérieur de la platine, et muni sur sa face intérieure d'un nez *e*¹ destiné à coopérer avec une creusure *d*¹ de la targette *d*.

Dans la position représentée en fig. 2, le ressort *c* est éloigné du balancier *a* et celui-ci peut fonctionner librement, ce qui produit la marche des aiguilles du compteur. Lorsque l'on déplace la targette *d* de gauche à droite en fig. 2, l'extrémité libre du ressort *c* arrive d'abord en contact avec le balancier *a* arrêtant celui-ci, puis, si l'on continue encore à déplacer le bouton *d*, continue à descendre, entraînant avec lui le balancier *a* auquel il fait parcourir un petit arc de gauche à droite. Si l'on lâche alors la targette *d*, le ressort *e* ramène celui-ci ainsi que le ressort *c* à la position représentée en fig. 2; ce dernier, avant de quitter le balancier *a*, parcourt avec lui un petit arc de droite à gauche et lui communique ainsi une impulsion. On est donc

sûr que le balancier se remettra en marche, ce qui ne serait pas nécessairement le cas si le ressort *c* quittait immédiatement le balancier sans parcourir un petit arc avec lui.

Si l'on veut immobiliser la targette *d* dans la position d'arrêt du balancier, il suffit de la pousser suffisamment, de gauche à droite, pour que son extrémité vienne s'engager dessous l'extrémité en regard du ressort de verrouillage *e*. Le nez *e*¹ de celui-ci pénètre alors dans la creusure *d*¹, ce qui maintient cette dernière dans ladite position d'arrêt.

Bien entendu, le ressort de verrouillage *e* pourrait être logé dans l'intérieur de la carrure pour le dissimuler ou aussi sur le côté de celle-ci.

REVENDEICATION:

Compteur de temps, du genre de ceux comprenant un organe d'arrêt qui, pour l'arrêt, respectivement pour la mise en marche du dispositif indicateur, arrête, respectivement libère, le balancier, caractérisé en ce que cet organe, avant de libérer ce dernier, lui communique une impulsion et, en outre, est commandé par un organe de manœuvre qu'un ressort amène automatiquement de la position de mise en arrêt à celle de mise en marche.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Compteur de temps selon la revendication, caractérisé en ce que l'organe de manœuvre est une targette montée dans la carrure et faisant, en partie, saillie hors de celle-ci, le ressort sus-mentionné, à boudin, étant placé à l'intérieur de la carrure et l'organe d'arrêt sus-mentionné étant constitué par un ressort-lame fixé, par une extrémité, à la targette.
- 2 Compteur de temps selon la sous-revendication 1, caractérisé par un ressort de verrouillage disposé de façon que si l'on pousse la targette à fond de course d'arrêt, on l'amène en prise avec ce ressort qui la maintient dans la position d'arrêt.
- 3 Compteur de temps selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que la targette fait saillie sur la carrure entre le pendant et ledit ressort de verrouillage monté sur cette carrure.
- 4 Compteur de temps selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que le ressort de verrouillage est dissimulé dans la carrure.

G.-Léon BREITLING,
MONTBRILLANT WATCH MANUFACTORY.

Mandataires: BOVARD & BUGNION
ci-devant Mathey-Doret & Co., Berne.

Fig. 1.

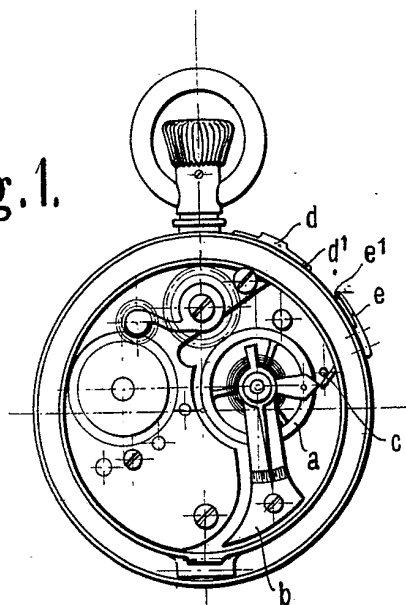


Fig. 2.

